042-214202012-20230127-01270123-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2023 Affichage : 30/01/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



DEPARTEMENT DE LA LOIRE ARRONDISSEMENT DE SAINT ETIENNE MAIRIE DE SAINT APPOLINARD - 42520

Nbr membres : En exercice :

13 13

Présents:

11

Votants:

11

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt-trois le vingt-sept du mois de janvier à 20 heures se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Mme Annick FLACHER, Maire

**Présents**: FLACHER Annick, GERY Jacques, NAVEZ Marie-Louise, Julien LIMONE, BLANC Emilie, GIRAUD Jean, BARDY Benoît, GRANGE Yves, CLUZEL Anthony, ROUCHOUSE Muriel, CANET Véronique,

Excusé: DUPINAY Pierre Absente: DEGAND Nathalie

Secrétaire de séance : GRANGE Yves

## N° 01 270123

## **OBJET**

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU TITRE DE LA DSIL 2023 POUR LA CRÉATION D'UNE AIRE DE COVOITURAGE A L'ENTRÉE EST DU VILLAGE

Madame le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'il convient de trouver un emplacement communal afin de faciliter le stationnement des véhicules des personnes qui souhaitent covoiturer.

Elle signale que la parcelle cadastrée B 873 pourrait convenir mais nécessite d'être aménagée pour permettre le stationnement.

Elle présente le devis de l'entreprise MONTAGNIER, sollicité dans ce but. Celui-ci s'élève à 6 993.16 € et permettrait la création et l'aménagement de 4 à 5 places de stationnement.

## OUÏ CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DES PRÉSENTS

- Retient la proposition de Mme le Maire d'aménager une aire de covoiturage
- Accepte le devis de l'entreprise MONTAGNIER s'élevant à 6 993.16 €
- Sollicite une aide financière au titre de la DSIL 2023 dans le cadre de l'action « Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité » (projets en faveur du covoiturage)
- Indique que cette réalisation sera inscrite au budget 2023, section investissement et aura lieu dans l'année 2023

Fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus AINT-A

Le Maire FLACHER